

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LEBLANC et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, 43, et chez M. DELAINE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles de nos départements et les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

Trois mois.	Six mois.	Un an
LYON, 8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTERMENTS, 12	22	40

ANNONCES, 25 c.—Réclames, 40 c.

### Sommaire.

Le concert européen.—Raison proportion.—La république rouennaise.—Un contre tous.—Elections d'arrondissement.—Un mot au *Courrier de Lyon* — Nouvelles d'Italie. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*.—Assemblée nationale; séances des 7 et 8 septembre.—Chronique locale.—Conseil municipal de Lyon, séance du 9 septembre.—Départements.—Angleterre.—Nouvelles diverses. — Feuilleton : la fille de Cromwell.

Pour satisfaire aux vœux de la démocratie et tenir la promesse verbale qui en a été donnée par le directeur-gérant, le journal le *Peuple Souverain* va être mis en actions. Il sera émis mille actions de vingt-cinq francs, divisées chacune en coupons de cinq francs. Une liste de souscription d'actions est ouverte, à dater de ce jour, au bureau du journal. La société sera constituée et les actes et statuts publiés aussitôt que 500 actions seront souscrites.

Les sommes déposées pour le cautionnement seront remboursées aussitôt après le versement des actions susdites.

Lyon, le 10 septembre 1848.

### Le Concert européen.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé à la Chambre, dans la séance du 8 septembre, que la question austro-italienne allait prendre une tournure tout-à-fait pacifique. La plupart des journaux parlent ce matin d'une note du citoyen Em. Arago, d'après laquelle le cabinet de Vienne accepterait la médiation de la France et de l'Angleterre.

La confirmation de ce fait est arrivée directement de Vienne.

Le gouvernement autrichien se serait décidé à accepter la médiation des deux gouvernements par suite de la tournure peu favorable qu'auraient prise les négociations

directes entre le maréchal Radetzky et le roi Charles-Albert.

Ainsi donc, tout le matériel de cette guerre qu'on annonçait avec tant d'emphase, les munitions de toute espèce seront fournies par la maison Peryet Cie, fabricants de plumes métalliques à Londres. Le beau temps des protocoles va bientôt renaitre. La République française va entrer dans le grand concert européen. Peuples, entrez, prenez vos places, assistez pacifiquement au concert, payez et applaudissez ! Et voilà comme on tient compte de la volonté du peuple. O Pologne de 1830 ! ô Italie de 1848 ! Voilà bien les hommes ; une fois au pouvoir, ils sont tous les mêmes. Ah ! sabreur de *National*, quel bruit tu as fait pendant vingt ans pour aboutir à quoi ? à une médiation, à un concert. Tous tes grands mots, tes protestations de dévouement n'étaient que chansons ; les bordées que tu lançais n'étaient que musique. Le peuple est prévenu, maintenant il connaît son monde, un peu tard il est vrai, mais mieux vaut tard que jamais. Tout passe sur cette terre ; le jour des charlatans passera comme le reste.

Si nous n'avons pas travaillé pour nous, nos enfants recueilleront les fruits de nos luttes politiques ; les républicains ne sont pas égoïstes et cette idée consolante leur suffit. A vous le présent, hommes que les honneurs et les places rendent satisfaits ; à nous l'avenir et tous les trésors qu'il renferme dans son sein !

### Raison, proportion.

Dans la séance du 7 de ce mois, le citoyen Vivien, répondant au citoyen Deslongrais, vient d'émettre une opinion qu'il est bon de ne pas laisser passer inaperçue.

Le citoyen Deslongrais voulait substituer, dans l'art. 7 de la Constitution, les mots : « En raison de leur fortune, » à ceux-ci : « En proportion de leur fortune. » Le citoyen Vivien répondit que la commission n'a point voulu préjuger la question de l'impôt progressif et proportionnel, et que c'est là la raison qui lui a dicté la rédaction dont se plaint le citoyen Deslongrais.

Toutes ces réflexions se pressèrent rapidement dans l'esprit de la comtesse.

Elle marcha droit à Charles, qui se disposait à quitter la place, et lui dit d'une voix résolue :

— Sire, j'étais avertie de votre approche ; mais j'ignorais l'embûche qu'on voulait vous tendre, et je désapprouve la conduite de lord Buckingham, bien qu'il soit mon amant... Oui, sire ! puisse cet aveu, pour lequel je n'ai pas le droit de vous demander le secret, prouver à Votre Majesté que, tout en repoussant l'offre de son amour, je veux rester sa fidèle et loyale sujette.

Hannah fit au monarque une révérence profonde et se retira dans son oratoire, après avoir jeté sur Buckingham un coup-d'œil qui semblait lui dire :

— A présent, je serai vengée, si tu n'es pas un lâche !

Georges avait compris ce regard.

Le mensonge courageux de la jeune femme ne laissa pas de lui donner de vives inquiétudes. Toutefois, il remit à un autre moment les explications à demander là-dessus à la comtesse, et sortit de l'hôtel.

De son côté, le roi d'Angleterre s'avançait au milieu des détours de ce passage secret, qui lui avait livré l'entrée des appartements de lady Sheswsbury.

Charles était en proie à toute l'exaspération d'une rage impuissante. Les serpens de la haine et de la jalousie lui dévoraient le cœur.

Voilà donc le résultat des intrigues et de l'adresse de Buttler ! Fallait-il déployer les ressources de la diplomatie la plus ténébreuse pour recueillir en dernier ressort le dédain et l'outrage, le dédain pour l'amant, l'outrage pour le roi.

Mais ce parchemin, comment se trouve-t-il au pouvoir de Buckingham ?

John ne peut avoir aucun intérêt à trahir ; d'ailleurs, il a remis l'acte entre les mains du comte. Alors serait-ce Shrewsbury qui, d'accord avec Buckingham, aurait dressé le piège sous les pas du monarque.

Cette dernière hypothèse était absurde, impossible de l'admettre. Néanmoins, il faut que les traites se découvrent. Il faut savoir où se cache ce bras mystérieux qui travaille dans l'ombre à une contremine et grâce auquel viennent de se déjouer les habiles manœuvres inventées pour livrer la comtesse à la passion du roi.

Le citoyen Vivien, qui doit être compétent dans la matière, devrait savoir qu'en mathématiques *proportion* et *raison* sont à peu près la même chose, ou plutôt que l'un procède de l'autre. Comme l'impôt est une affaire de chiffres et rentre dès-lors dans le ressort des mathématiques, nous pouvons dire que la question est jugée. En maintenant le mot *raison*, la chambre a adopté, sans le vouloir peut-être, l'impôt progressif.

### La République rouennaise.

On convient généralement qu'il ne s'agit pas de fonder une République parisienne, mais bien une République française, et que si Paris a voix prépondérante, comme capitale, elle n'a pas droit au pouvoir absolu, que des citoyens bien intentionnés d'ailleurs voulaient lui attribuer. Mais que dire d'une République rouennaise ! Que dire de la suprématie de Rouen, cette ville exclusivement marchande, d'où est parti le premier signal de la guerre civile ?

Voilà cependant ce que nous avons aujourd'hui, grâce à la volonté du citoyen Senard. Les Rouennais peuplent les préfectures, les sous-préfectures, les bureaux, et Dieu sait quels Rouennais ! On les verra à l'œuvre et l'épreuve ne sera pas longue.

### Un contre tous.

Lorsqu'il s'est agi de voter sur le paragraphe de la constitution, constatant que la France doit être une République une, indivisible et démocratique ; les deux premiers mots ont été adoptés unanimement par assis et levé ; sur le troisième, l'unanimité n'a pas été parfaite, un membre s'est levé contre le mot démocratique. Inutile d'ajouter que cet honorable appartient à la droite. Nous saurons son nom et nous nous empresserons de le faire connaître, car le *Moniteur* sera muet, attendu qu'au scrutin de division l'unanimité a été parfaite. Le membre dissident n'a pas eu le courage de son opinion. C'est ce qui a fait dire spirituellement au citoyen Marrast : « pour : 777 ; contre : zéro. »

Le membre opposé à l'adoption du mot démocratique, pourra donc provisoirement s'appeler le citoyen Zéro.

Buckingham ne doit pas rester premier ministre ; il a des relations connues avec les adversaires de la couronne. Et cependant il faudra le ménager, tant qu'il sera possesseur de cet acte dont Charles espérait des conséquences moins amères.

— Oh ! s'écria-t-il, comme tous ces brailards du parlement seraient flattés d'une pareille découverte ! le beau texte à leurs déclamations, la belle matière à traiter pour ces robins parvenus, ces évêques imbéciles, ces puritains hypocrites. Ils diraient au peuple que je devore sa chair, je bois ses sueurs ; ils me refuseraient des subsides, entraveraient ma puissance ; ils dresseraient peut-être aussi l'échafaud pour moi... L'échafaud, grand Dieu !... De l'or, des dignités, des honneurs, la moitié de mon sang à celui qui me rendra ce papier d'enfer !

Charles en était là de son monologue, lorsqu'une voix fraîche et limpide se mit à chanter une de ces ballades que les chefs de clans royalistes faisaient répéter aux échos des montagnes d'Ecosse, dont les ombres défilés leur servaient de refuge sous le protectorat de Cromwell.

Il s'arrêta pour écouter ce chant plaintif, qui lui rappelait la terre d'exil et les jours orageux de son adolescence.

Le couplet suivant parvint jusqu'à lui :

Rebelles, contre moi vous levez la bannière,  
Et vous me poursuivez sur la terre étrangère,  
Ennemis fourbes et sans cœur,  
Payez la trahison, le dévouement se donne ;  
J'étais roi... J'ai perdu mon sceptre et ma couronne,  
Mais je garde l'honneur.

C'était une voix de femme.

Il n'en fallait pas davantage pour arracher le monarque aux idées les plus sérieuses et lui faire oublier toutes ses craintes. La voix partait du voisinage. Il chercha promptement l'issue du corridor obscur dans lequel il se trouvait engagé.

Apercevant à quelque distance une porte entr'ouverte, il sortit du corridor, sans se mettre en peine de la difficulté qu'il aurait ensuite à retrouver sa route, et descendit dans le jardin de l'hôtel.

Eugène DE MIRECOURT

(La suite d'un prochain numéro.)

### Feuilleton du Peuple Souverain.

#### LA FILLE DE CROMWELL.

PREMIÈRE PARTIE.

IX.

#### Aventure nocturne.

Tout à l'énivrement du succès, le duc avait oublié la présence d'Hannah.

La voix de l'ambition faisait taire en lui la voix de l'amour, et l'insensé ne comprenait pas qu'il venait de s'aliéner à jamais le cœur de la comtesse, en la rendant témoin d'une pareille scène. Elle voyait celui, dont jusqu'alors elle avait cru l'affection sincère, l'abandonner brutalement à sa douleur, pour se jeter dans l'arène périlleuse où le poussait la fièvre des dignités et du pouvoir.

Une femme ne pardonne jamais à son amant de ne pas lui sacrifier tout, même les plus belles espérances de gloire et de fortune.

Elle devient, s'il est possible, plus exigeante encore, lorsqu'elle n'a point cédé à la passion qu'elle partage. Comment comprendre qu'un homme puisse rien mettre au-dessus du bonheur qu'elle doit lui donner un jour ?

Dans la pensée d'Hannah, Buckingham avait commis une action lâche et perfide en demandant le ministère quand, par l'écrit accusateur, il y avait moyen de forcer Charles à employer sur l'esprit des juges sa royale influence pour faire prononcer le divorce.

Ainsi donc, il ne reste à la jeune femme aucun espoir de se venger.

Shrewsbury jouira de l'impunité la plus entière. Elle le verra se railler des choses les plus saintes ; elle entendra d'ignobles discours, suggérés par ce que la débauche a de plus éhonté, le vice de plus dégradant. Le comte n'est point homme à rougir. Il a chassé de son âme jusqu'au dernier sentiment de délicatesse et de pudeur, et la scène du pavillon Strafford a montré jusqu'où pouvait aller son cynisme.

Voir les numéros du 9 au 31 août, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 septembre.

**Elections d'Arrondissement.**

(Pour le lundi 11 septembre.)

Nous pensons que les électeurs du cinquième canton, dans leur sagesse, repousseront un homme qui ne doit avoir de sympathies dans aucun parti. Le citoyen Chipier aîné, homme de combinaisons et de haine, qui colporte sa candidature de la section d'Orléans à la section de l'Hôtel-de-Ville, puis à celles de la Halle-aux-Blés et de l'Hospice, pour les élections municipales et au cinquième canton pour le conseil d'arrondissement; ne poursuit qu'une position honorifique, et ne cherche qu'à se venger de ses adversaires, qui ne le sont devenus que parce qu'il a changé de bannière; car, sans que le parti démocratique ait jamais bien compté sur la sincérité de son dévouement à la cause politique, parce qu'il a un caractère essentiellement aristocratique, il n'en a pas moins porté un toast au banquet réformiste de novembre 1847, qui devait faire croire qu'il n'avançait pas, il ne reculerait pas non plus. Il disait: « Oh! c'est qu'il y avait (en 1789) dans tous les cœurs de généreuses aspirations vers ces grands principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité qui ont abattu l'édifice du passé, comme il serviront à construire l'édifice de l'avenir. » Dans ces mots, n'y avait-il pas une sanction des idées sociales qu'il combat aujourd'hui, en poursuivant les socialistes par une opposition vindicative. Le citoyen Chipier, en mars 1848, proposait, par principe d'égalité, pour costume de la garde nationale, la blouse, voulait un impôt sur le capital; aujourd'hui, il s'est ligué avec les réactionnaires et est devenu le candidat, pour les élections municipales, du *Salut Public*, journal connu par ses excentricités monarchiques. Ainsi, après avoir été ou feint d'être démocrate, on le place sur les mêmes rangs que les Gaillot, les Benoit, légitimistes bien connus; les Pailleron, les Ivan-Monnier, les Brosset, partisans de la régence, sans contredit. Electeurs, qui avez sincèrement une opinion quelconque, voudrez-vous élire un homme qui passe d'un camp à un autre, ou un homme qui a un pied dans l'un et un pied dans l'autre des deux camps? non, certes; car il vaut mieux savoir où sont ses amis et ses adversaires. En conséquence, les démocrates qui veulent la révolution et ses conséquences porteront le citoyen Aug. Tissot, négociant, qui, à juste titre, mérite leurs suffrages. Les monarchistes resteront fidèles à leur candidat, et le citoyen Chipier, pour n'avoir appartenu à aucun parti, restera sans appui et plein de confusion.

Plusieurs électeurs.

Nous apprenons que le citoyen Carle s'est désisté de la candidature au conseil d'arrondissement, et prie ses amis de reporter leurs suffrages sur le citoyen Géry. Les deux comités électoraux démocratiques sont d'accord sur la candidature du citoyen Géry, et tous les électeurs amis de l'ordre par la liberté, tous les défenseurs du principe républicain voteront pour lui. Nous les y engageons.

Le Comité électoral démocratique maintient la candidature du citoyen Beaufrère dans la 4<sup>e</sup> section. L'autre comité porte le citoyen Lentillon. Les principes sont en jeu, citoyens, peu nous importe le triomphe de Beaufrère ou de Lentillon, tous deux bons patriotes? C'est de l'union qu'il nous faut; car l'éparpillement des voix pourrait être préjudiciable à notre cause. Nos adversaires seront unis; agissons de même.

Voici les listes des deux comités :

**Comité électoral démocratique du Rhône.**

- 1<sup>er</sup> Canton, Blanc, peintre.
- 2<sup>e</sup> — Géry (Camille), passementier.
- 3<sup>e</sup> — Desgeorges, homme de lettres.
- 4<sup>e</sup> — Beaufrère, chef d'atelier.
- 5<sup>e</sup> — Tissot, maire de Vaise.
- 6<sup>e</sup> — Juif, avocat.

Canton de la Guillotière, Vincent (Guill.), teneur de livres.

Le président : GRINAND.

Les vice-présidents : RONDEAU, ROUGE.

Le secrétaire : RATEL.

Le comité électoral des démocrates du Rhône a définitivement adopté pour les candidats au conseil d'arrondissement, les citoyens dont les noms suivent :

- 1<sup>er</sup> Canton : Blanc, peintre.
- 2<sup>e</sup> — Géry (Camille), passementier.
- 3<sup>e</sup> — Degeorge (Edouard), homme de lettres.
- 4<sup>e</sup> — Lentillon (Joseph), légiste.
- 5<sup>e</sup> — Tissot, maire de Vaise.
- 6<sup>e</sup> — Juif, avocat.
- 7<sup>e</sup> — Vincent (Guillaume), teneur de livres.

Lyon, 9 septembre 1848.

Les vice-présidents : Aug. MORLON et RAMADIER.

Les secrétaires : RIVAUX, Edmond BROSSÉ et LENTILLON.

**Un mot au Courrier de Lyon.**

Peut-on trouver plus explicitement la négation du christianisme que dans une feuille de cette ville, qui se croit cependant très chrétienne? Suivant ce journal, la devise républicaine : liberté, égalité et fraternité, n'est qu'un cachet de charlatanisme philanthropique et sentimental,

qui doit être banni d'une œuvre grave et sérieuse; ainsi il a été donné à un génie supérieur d'être inspiré d'une époque de bonheur, sans qu'elle doive exister, suivant ce même journal, la liberté de l'homme ne doit consister que dans ce qui n'est pas défendu par la loi, surtout quand elle émane du privilège ou du fanatisme; pour-quoi, nous le demandons, y a-t-il si peu de philosophie dans cette malheureuse bourgeoisie, qui, elle, est une émancipation de fraîche date, car il n'y a que 60 ans qu'il n'y a plus de tiers état et que des hommes du peuple, par l'abolition des anciens privilèges ont pu changer de condition et devenir bourgeois; réfléchissez-y donc, est-ce que la liberté ne consiste pas logiquement dans le droit que chacun a de développer ses facultés morales, de satisfaire ses besoins physiques? S'il en est ainsi par droit divin, pourquoi vous opposez vous à l'accomplissement de cette grande œuvre?

Si le *Courrier* avait la moindre idée de justice, ne saurait-il pas que les hommes sont en droit, chacun en coopérant dans l'étendue de sa force et de son savoir, de recevoir la part d'instruction nécessaire au développement de ses facultés, d'être satisfait dans ses besoins, suivant ses goûts; car c'est par toutes les fonctions sociales librement exercées que doit s'accomplir le travail commun à tous, par tous et pour tous, c'est par la variété des produits que doivent être satisfaits les hommes suivant les goûts particuliers et divers de chacun. Nous le savons, ces mots vous déplaisent à vous qui ne croyez pas à la fraternité par l'homme et qui ne la croyez pas possible parce que vous ne voulez pas une société nouvelle, qui ne vous apercevez pas que c'est parce que vous persistez dans les errements du passé, l'exploitation de l'homme, qu'il n'y a que la haine et la fraternité de Cain et d'Abel. A sa manière de traiter la République, ce journal nous porte à croire encore qu'il reste à ses affections et qu'il préférerait que nous tombassions en héritage à un enfant (la régence) que d'être en république. Allez! allez! hommes de peu de foi, à vous le coffre-fort, à nous l'espérance de l'avenir.

A. MORLON.

**Nouvelles d'Italie.**

Une lettre de Milan donne quelques détails sur la situation du pays. Le 28 août était le jour fixé pour la réunion des plénipotentiaires des cabinets français et anglais et de chacune des deux autres nations belligérantes, pour décider la question italienne.

Il n'y a pas à Milan un grand nombre de troupes; tout compris, l'effectif ne s'élève pas au-delà de 10,000 hommes. Les volontaires de Vienne sont habillés avec les uniformes lombards qui se trouvaient dans les magasins de la guerre.

Le quartier-général de Radetzky s'est porté de Lodi à Crémone, où il est en ce moment.

VENISE. — Le général Ferrari, après avoir envoyé des officiers pour faire appel aux populations de la Romagne, est parti pour prendre le commandement des forts de Malghera. On se propose d'établir des Guérillas. (*Riv. Ind.*)

FLORENCE, le 31 août. — Le gouvernement se prévalant des droits qui lui sont accordés, a ordonné la fermeture des cercles politiques. La ville est sillonnée par des patrouilles de troupes de cavalerie et de ligne.

— 31 août. — Quelques individus ont tenté de provoquer des troubles; mais cette fois (à la satisfaction du peuple) le gouvernement est parvenu à empêcher toute espèce d'attroupement. On a procédé à l'arrestation d'avocats, de journalistes, d'hommes de lettres, etc.

Guerazzi, après avoir été apostrophé à la Chambre, a été sifflé sur la place publique, et hier au soir le peuple allait incendier sa maison, mais des troupes survenues ont dissipé les rassemblements.

MALGHERA, le 30 août. — Nous sommes ici à la porte qui défend Venise, ou y donne passage. Je ne dirai pas que la prise de la ville dépend de cette forteresse, mais de position en position, l'arrogant Autrichien finirait par occuper ce dernier refuge de la liberté. Nous distinguons l'ennemi travaillant nuit et jour à des travaux de fortifications et élevant des batteries.

Dépêche télégraphique.

Château Saint-Jean. — Les Autrichiens ont fait de nombreux travaux de fortifications autour de Plaisance.

On a publié hier au nom de l'ex-duc diverses proclamations que le peuple a déchirées.

Les autorités ont protesté.

GÈNES, 4 septembre. — L'invasion du peuple dans les bureaux de la police et l'enlèvement des papiers qu'on a réussi à soustraire au feu, révèlent peu à peu des secrets utiles à connaître. On lisait hier quelques lettres retirées de ce ténébreux cabinet, et écrites par un homme charitable, qui informait la police des actes et même des pensées de ceux qui ont défendu et qui défendent encore le plus ardemment la cause italienne. Le caractère de l'écriture ayant fait soupçonner le prêtre Charles Ricci, un nombre considérable de personnes, frémissant d'impudence et d'indignation se sont dirigées vers le couvent de Sainte-Marie du Monte, qu'il habitait. Prévenu de leur arrivée, celui-ci s'éloignait du monastère, lorsque la foule lui fit signe de s'arrêter. Le révérend, qui avait eu tant de courage pour faire des dénonciations, le perdit alors tout-à-fait et se mit à crier: Ne me tuez pas; j'avouerai tout. *Non mi ammazzate, confessoro tutto.* La fureur du peuple ne se serait pas contenue à la vue de tant de lâcheté, si la garde nationale n'avait soustrait ce malheureux à

son indignation.

Le juge instructeur s'est rendu à la caserne où le prêtre a été détenu, on l'a transféré ensuite aux prisons de la tour, et il a avoué avoir été payé par l'ex-directeur Luciani, le protégé de Borelli. Il jouissait actuellement de 8,000 fr. d'appointements, en qualité d'inspecteur des prisons pénitentiaires à Alexandrie ou à quelque autre titre. (*Pensiero Italiano.*)

NICE, 6 septembre. — Une personne digne de foi, et parfaitement renseignée sur les affaires du gouvernement, nous assure que le ministre Pinelli avait résolu la dissolution de la chambre des députés, mais que la dernière émeute de Gènes l'a fait changer d'avis. On s'occupe beaucoup en ce moment du voyage de M. Pinelli à Alexandrie, où le roi semble avoir établi sa capitale.

— On vient de nous communiquer une lettre de Toulon, en date du 3, d'après laquelle douze bateaux à vapeur, chargés de troupes, devaient partir le soir même pour l'Italie. Toute la ville est en mouvement; on arme plusieurs vaisseaux qui partiront au plus tôt.

GÈNES, 6 septembre. — Les journaux de cette ville ne donnent aucun détail sur les suites des événements que nous avons rapportés hier. Il paraît que la tranquillité la plus parfaite y règne.

— Le Cercle national a nommé par acclamation pour le président l'illustre de Boni lâchement chassé, et l'avocat Lasotti, vice-président. On a nommé une commission composée de quatre citoyens pour garantir nos libertés contre de nouveaux attentats. (*Gaz. de Gêner.*)

VENISE, 27 août. — Il est impossible de décrire la douleur avec laquelle les Vénitiens ont entendu parler du départ de l'escadre sarde. Ils ont envoyé quatre députations consécutives à l'amiral pour le supplier de rester; mais les ordres sont si précis, qu'il ne peut y contrevenir sans s'exposer à passer par un conseil de guerre; mais ceux qui ont donné des ordres répondent des suites.

TRIESTE, 29 août. — On nous annonce que l'amiral Albini a répondu à l'ordre qu'on lui avait donné de quitter les eaux de Venise, qu'il ne pouvait l'exécuter, parce que le général della Marmora, commandant les troupes sardes à Venise, refusait de s'embarquer sans un ordre spécial, adressé directement à lui.

ROME, 29 août. — Les chambres sont prorogées au 15 septembre prochain.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 8 septembre 1848.

Le bruit d'une profonde modification ministérielle tend à prendre chaque jour plus de consistance. On assure que le citoyen Marrast doit prendre le portefeuille de l'intérieur et le citoyen Sénard passer à la justice. Le citoyen Lamartine irait aux affaires étrangères. Le citoyen Bastide recevrait une ambassade comme fiche de consolation; et quant au citoyen Marie, il redeviendrait avocat, comme auparavant, plaidant le pour et le contre avec un égal talent, mais un talent qui a en politique plus d'un inconvénient.

— Le citoyen Fould, ancien député pritchardiste, est sur les rangs pour la représentation. On dit qu'il aura l'appui du *Constitutionnel*.

— L'ancien géolier de Blaye, héros de la rue Transnoain, transformé en duc par le gouvernement déchu, aura également l'appui des amis du citoyen Thiers.

— Les trois ou quatre clubs qui ont essayé de se former depuis le vote du décret qui les concerne, sont déjà fermés.

Le décret est inexécutable, et voilà le droit de réunion proclamé cependant hier en tête de la constitution, qui se trouve anéanti de fait.

Quant au superbe droit d'aller et de venir dont la constitution ne parle plus, celui-là existe encore.

— Un banquet commémoratif de la fondation de l'ère républicaine doit avoir lieu le 22 septembre (1<sup>er</sup> vendémiaire an LVII), dans les jardins du Châlet, aux Champs-Élysées; les billets d'entrée seront distribués par une commission de représentants, composée des citoyens Baune, Brives, Broignier, David d'Angers, Durieu (Paulin), James Demoumy, Mathé, Mie, Ollivier, Raynal, Robert, Germain Sarrut, Signart et Vignerte.

— On se rappelle que dans la dernière séance de l'Assemblée, le citoyen Dupin avait répondu fort aigrement et à la surprise générale, à la demande d'explication que lui adressait le citoyen Larochejacquelein, à propos du mot démocratique. Le citoyen Thiers, prenant alors la parole, s'écria: « Le citoyen Dupin m'étonne toujours, et, dans ce moment, il me semble voir un mulâtre faisant la guerre aux blancs. » Et l'auditoire partit d'un grand éclat de rire.

— La commission nommée pour examiner le projet de décret relatif à l'établissement d'une école d'administration s'est constituée. Elle a choisi le citoyen Vivien pour président, et le citoyen Bourbeau pour son secrétaire. Elle a demandé au ministre de l'instruction publique un grand nombre de pièces et de documents dont elle a besoin et s'est ajournée à lundi.

— On a planté, à Paris, après le 24 Février, plus de 800 arbres de la Liberté, qui ont coûté environ 50 francs chaque, y compris les rubans-drapeaux. Sur ces 800 ar-

bres, 300 sont morts depuis cinq mois, faute de soins, 200 vont périr, 300 seulement sont florissants. On va, dit-on, arracher ceux, dont le tronc sans rameaux, ressemble à un simple et modeste haïai.

Paris, 7 septembre 1848.

## LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

C'est le 17 de ce mois que nous sommes appelés, nous les électeurs parisiens, à choisir trois représentants pour aller prendre part aux lumineuses délibérations de l'Assemblée nationale.

Cependant il n'est encore question nulle part d'Assemblées préparatoires, et tout au plus deux ou trois clubs timidement ouverts annoncent-ils qu'ils se préparent à discuter les candidatures. Sans doute, après les deux épreuves électorales qui ont été faites tout récemment, l'opinion des électeurs doit être à peu près formée sur les deux ou trois cents candidats qui se sont offerts à leurs suffrages.

Mais enfin, n'est-ce pas une chose triste de voir ainsi la souveraineté du peuple comprimée dans son plus légitime exercice ?

Dira-t-on que rien n'empêche les citoyens de former des réunions électorales, que la loi même sur les clubs n'atteint pas ces réunions préparatoires ?

Nous répondrons à cela que le pouvoir exécutif s'étant mis au-dessus de la loi en ce qui concerne la presse, peut bien en faire autant avec les clubs. Aussi chaque parti se prépare en silence aux prochaines élections, et à peine quelques journaux, la plupart d'opinions plus ou moins royalistes, engagent-ils leurs amis à ne pas s'abstenir de prendre part au scrutin. Un d'eux, la *Patrie*, qui se distingue par la mauvaise foi de sa rédaction, affirme que la lutte s'engagera aux prochaines élections entre le parti de l'ordre et celui du désordre. Ceci est plus qu'une erreur, c'est une calomnie. Le suffrage universel n'est pas l'arme des hommes qui cherchent dans la violence le triomphe soudain de leurs opinions. Ceux qui ne négligent pas de s'en servir ont foi dans sa puissance. Ils savent que si, fonctionnant en France à l'improviste et sans aucune préparation, le suffrage universel n'a pu faire monter à la surface du pays plus de patriotisme, plus de dévouement à la cause populaire, plus d'abnégation que n'en avaient laissé subsister dix-huit années d'une monarchie dégradée et corrompue, les résultats qu'il donnera deviendront de plus de plus satisfaisants à mesure que la France se façonnera davantage aux mœurs et aux idées républicaines. Ce n'est donc pas entre l'ordre et le désordre que la lutte doit s'engager, mais bien entre les débris coalisés des vieux partis monarchiques et l'opinion démocratique.

Quoiqu'il en soit, c'est dans une espèce de terreur que vont s'accomplir les prochaines élections. A peine les démocrates osent-ils tout bas se répéter les noms qu'ils ont l'intention d'inscrire sur leurs bulletins, pendant que les gens de la réaction s'en vont pronant les Fould, les Delessert, les Bugeaud et autres candidats de même étoffe. Que résultera-t-il de cette pression ? L'opinion démocratique sera-t-elle battue ? A vrai dire, nous ne le croyons pas et nous savons bien pourquoi. Mais nos amis et nos adversaires nous permettront de garder notre secret jusqu'après le jour du scrutin, qui prouvera si nous avons eu tort ou raison de compter sur le patriotisme et l'empressement des sincères républicains.

Quel malheur cependant que l'état de siège fasse obstacle aux réunions électorales ! Voyez-vous le citoyen Bugeaud venant faire sa petite profession de foi républicaine ? Il est vrai que si on lui reprochait les massacres de la rue Transnonain, il n'aurait que l'embarras du choix pour répondre victorieusement. Mais ce plaisir nous sera refusé, le confident bien-aimé de Louis-Philippe n'aura pas l'occasion de nous exposer ses merveilleuses idées sur la meilleure des républiques.

Nous attendons avec confiance le jour des élections ; nous avons foi dans le résultat du scrutin, si d'ailleurs les fraudes déjà signalées ne viennent pas le dénaturer. Mais il est bon toutefois de constater à l'avance que la souveraineté du peuple va s'exercer sous la contrainte morale de l'état de siège, et sous la menace des mesures extra-légales qui peuvent atteindre à chaque instant les plus honorables citoyens.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 7 septembre 1848.

Le citoyen Huot ne partage point les idées du citoyen Dupin. Suivant lui, l'Assemblée nationale, en déclarant qu'il existe des droits et des lois supérieurs et antérieurs aux lois positives, imite la Convention lorsqu'elle rendait le ridicule décret par lequel elle reconnaissait l'existence de Dieu. Il recommande, en conséquence, l'adoption de l'amendement du citoyen Sainte-Beuve. (Aux voix.)

La discussion est close et le citoyen président met aux voix le paragraphe. Il est adopté à une grande majorité.

Le citoyen Detours propose et développe un amendement qui est rejeté.

Le citoyen Pierre Leroux a la parole pour une motion d'ordre. L'orateur commence par expliquer qu'il voulait, dès hier, présenter sa motion, et qu'il ne s'est abstenu que sur une observation du président. Il la produit aujourd'hui, et les discours qu'on vient d'entendre ne lui prouvent que mieux combien elle peut être utile. Il voudrait en effet que cette partie du préambule ne fut votée qu'avec l'article premier de la constitution, afin qu'on pût bien hautement proclamer la souveraineté individuelle de l'homme, souveraineté que l'homme tient de Dieu lui-même. Elle nous paraît avoir pour but de protester contre la violence des majorités en

faveur des droits imprescriptibles, non-seulement des minorités, mais encore des individus.

Le citoyen Dufaure. L'orateur ne s'aperçoit pas qu'il est d'accord avec la commission, car elle n'a parlé dans le projet que de la souveraineté politique ; et la protestation que vous venez d'entendre, elle l'avait consignée dans le projet, en insérant au préambule qu'il y a des lois supérieures et antérieures aux lois positives.

Le citoyen président. La discussion s'ouvre sur le § IV, ainsi conçu : Elle a pour dogme la liberté, l'égalité, la fraternité. — Adopté.

Les citoyens St-Priest, Ducos, Evrille et Ravoux proposent comme article additionnel la disposition suivante :

« Elle a pour bases, la famille, la propriété, l'ordre public. »

Le citoyen président. La commission adhère à cet amendement. Je le mets aux voix.

Une voix. La division.

L'unanimité de l'Assemblée accepte l'amendement.

Le citoyen J. Reynaud propose d'ajouter à cet amendement les mots *et le travail*. Cette proposition est mise aux voix, et une première épreuve paraissant douteuse, on demande la division.

Le citoyen président. Le citoyen J. Reynaud n'indique pas l'ordre dans lequel il entend le placer : ce sera à la commission à le comprendre dans une rédaction définitive. (Bruit.) Le citoyen J. Reynaud me fait savoir que son amendement venant d'être improvisé, consent à ce qu'il soit renvoyé à la commission.

L'article 5 ainsi conçu : « Elle respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans les vues de conquête et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, » est adopté sans discussion.

Une voix : Je demande qu'on m'explique comment il faut concilier cet article avec la conquête de l'Algérie. (Bruit, agitation.)

De toutes part. Il est inutile de répondre. (Bruit.)

Le citoyen président. La parole est à M. Dufaure au nom de la commission. La parole qui vient d'être prononcée ici, est de celles qui laissent des traces et qui doivent être réfutées immédiatement.

M. Dufaure répond qu'il y a abus de raisonnement et contradiction entre l'article 5 et le fait de l'Algérie. Alger n'a été conquis par la France, que parce que les droits de sa nationalité avaient été indignement violés dans la personne de son consul. (Très-bien.)

L'article 6 reste réservé et est renvoyé à la commission pour être l'objet d'une nouvelle rédaction.

L'article 7 est adopté sans modifications. On avait demandé la division sur les divers paragraphes ; mais d'ajouter le paragraphe qui stipule que les citoyens doivent aimer la patrie.

Le citoyen Lasteyrie s'oppose à ce qu'on mette aux voix une pareille vérité, et après une courte réplique du citoyen Dupin, qui déclare que ce n'est pas une raison de ne pas proclamer les vérités, parce qu'elles sont incontestables, l'Assemblée vote, les uns après les autres, les divers membres de phrases dont se compose l'article.

Le citoyen Deslongrais aurait voulu qu'on supprimât les mots : « En raison de leur fortune, » et qu'on mit : « En proportion de leur fortune. »

Le citoyen Vivien réplique que la commission n'a point voulu préjuger la question de l'impôt progressif et proportionnel, et que c'est là la raison que lui a dicté la rédaction dont se plaint le citoyen Deslongrais.

Le citoyen Kerdel demande à son tour qu'aux mots *lois morales* on substitue les mots *lois naturelles*.

Le citoyen Alphonse Coquerel maintient la rédaction de la commission, qui reste définitivement dans le paragraphe VII, dont l'ensemble est ensuite adopté.

La séance est levée. Il est six heures moins un quart.

Demain, séance publique à une heure.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 8 septembre 1848.

A une heure et demie, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen Puysegur. Le *Moniteur* m'ayant désigné nominativement comme m'étant levé contre le mot démocratique, inséré dans le préambule de la constitution. Je demande à présenter quelques observations.

J'ai repoussé le mot démocratique, parce que dans ma pensée la majorité de la nation ne comprend pas que la France puisse être gouvernée par le régime démocratique dans la véritable acception de ce mot, à moins qu'elle ne soit divisée par canton, comme la Suisse, ou par provinces, comme l'Amérique. La commission de la constitution ne l'a pas pensé. (Le tumulte couvre la voix de l'orateur, qui est obligé de descendre de la tribune sans pouvoir achever son discours.)

Le citoyen Bastide, ministre des affaires étrangères, a la parole pour une communication du gouvernement.

Le citoyen Bastide. La France, d'accord avec l'Angleterre, avait offert sa médiation pour mettre un terme à la guerre désastreuse qui désolait l'Italie. Déjà une des puissances belligérantes, la Sardaigne, avait accepté cette médiation. J'ai la satisfaction d'annoncer officiellement à l'Assemblée que l'Autriche a suivi cet exemple. Cet heureux résultat assure de plus en plus à la République son haut rang parmi les grandes puissances, et nous fait espérer qu'il sera bientôt possible d'alléger les charges du pays. (Très bien.)

Le citoyen ministre de l'intérieur a la parole pour une communication du gouvernement.

Le citoyen Sénart dépose un projet de décret portant demande d'un crédit de un million de francs, pour les frais de détention des condamnés politiques, ainsi qu'un autre projet de décret relatif à un crédit de 300,000 fr. pour secours aux condamnés politiques de 1830 à 1848.

Renvoi de ces deux projets au comité de l'intérieur.

Les citoyens Durand et Panis demandent des congés qui leur sont accordés.

L'ordre du jour indique la suite de la discussion du projet de décret relatif aux heures de travail.

Le citoyen Stourm appuie le projet de la commission. L'Etat a le droit, disons mieux, le devoir de veiller à la conservation de la santé des citoyens. S'il en résulte quelque perte pour notre marché extérieur, il faut le regagner, à l'intérieur, par le développement de l'agriculture et le bien-être dans les campagnes, qui rétablirait l'équilibre entre la consommation et la production.

Le citoyen Besnard combat le projet de la commission en ce qui concerne la limitation des heures de travail. Je pensais qu'il était plus urgent de faire renaitre le travail dans les ateliers, plutôt que de continuer l'antagonisme entre les patrons et les ouvriers.

Le citoyen Conson. Je demande la permission de dire quelques mots sur la question. Dans la classe aisée, on réclame fort la liberté. Cependant, je ne sais comment cela se fait, mais, parmi les ouvriers, on regarde comme un fleau la liberté illimitée, la liberté de l'école anglaise. Ce sentiment a été la cause de cette grande coalition de 1840 à laquelle on n'a pas assez fait attention. On se rappelle qu'en 1840 près de cent mille travailleurs se rendirent dans la plaine de St-Denis avec des drapeaux comme ils en avaient eu 1848, sur lesquels étaient écrits ces mots : *Plus de marchandage ! Dix heures de travail !*

Il y avait là un symptôme grave, d'autant plus digne d'intérêt, que les ouvriers à cette époque se refusaient à toutes les sollicitations, soit de la politique, soit du socialisme.

Permettez que je m'explique : le mal ne peut disparaître que par un seul moyen (lequel ! lequel !), par le triomphe d'une cause à laquelle j'ai voué ma vie et que j'ai entendue avec douleur traiter de ridicule, même dans cette enceinte. Le remède unique et souverain, dans ma conviction, c'est l'association. (Très-bien !) Une assez vive agitation succède à ce discours.

Le citoyen Michaud appuie l'intervention de l'Etat. L'ouvrier est en quelque sorte l'outil du capital. (Oh ! oh !) Le capital est égoïste, il ne faut pas permettre qu'il puisse user l'outil.

Le citoyen Peupin : J'ai fermement désiré l'abrogation du décret du 2 mars, parce que que j'avais pu apprécier les inconvénients de cette abrogation ; mais je n'en reconnais pas moins la nécessité d'une limite. J'accepte celle de 12 heures à la condition toutefois pour les industries où l'on ne travaillait que 10 ou 11 heures, que le décret ne sera pas applicable et que la réserve sera formelle. La séance continue.

## Chronique locale.

On a vu avant-hier, un instant avant l'orage, un drapeau blanc arboré sur l'une des principales maisons, près de Fourvières. On suppose que c'est une maison de religion.

— Tous les ouvriers tisseurs d'unis (taffetas et armures) sont priés de se rendre lundi 11 septembre, à la Rotonde (Broteaux), pour affaires relatives à l'enquête du gouvernement.

— Un terrible incendie a eu lieu jeudi dans la commune de Venissieu. Le feu s'est communiqué à une propriété rurale, on ne sait par quelle imprudence. Il a dévoré, non-seulement la maison, mais tout le mobilier qu'elle contenait. Plusieurs militaires, venus pour donner des secours, ont été grièvement blessés par la chute de la toiture des bâtiments.

— Un arrêté du citoyen Ambert, préfet du Rhône, convoque l'assemblée des patentés commerçants de l'arrondissement de Lyon. Ils devront se réunir le 24 septembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des quinze membres composant la chambre de commerce de notre ville.

— L'installation du conseil municipal de la ville de la Guillotière aura lieu en séance publique, le 12 courant à midi, dans l'une des salles de la mairie.

— Le journal de médecine de Londres, *the Lancet*, annonce, dans son dernier numéro, que le choléra s'avance rapidement vers l'ouest. Les conseils hygiéniques suivants, donnés par le journal anglais, seront lus avec intérêt :

1. Ne négliger aucune indisposition, quelque légère et de quelque nature qu'elle puisse être ; car, pendant l'épidémie, toutes les maladies sont susceptibles de rentrer dans son domaine.

2. Apporter un soin particulier aux désordres intestinaux.

3. Eloigner des habitations toute espèce de matière corrompue, animale ou végétale.

4. Nettoyer les égoûts et les laver avec un soin particulier.

5. Eviter que les alentours des habitations ne soient humides, écouler avec soin toute espèce d'eau stagnante.

6. Abattre toutes les cloisons qui empêchent la ventilation nécessaire.

7. Aérer les chambres tous les jours à l'heure de midi.

8. Opérer tous les nettoyages avec des torchons secs plutôt qu'avec des torchons mouillés.

9. Eviter une trop grande fatigue, surtout dans les temps humides.

10. Eviter les boissons froides et acides, surtout pendant la chaleur.

11. S'abstenir de fruits crus et acides.

12. Apporter un grand soin dans le choix de l'eau, tant pour la cuisine que pour la boisson.

13. S'abstenir des boissons alcooliques et de tabac.

14. Se vêtir chaudement.

15. Porter de la laine sur le ventre.

16. Ne négliger aucun soin de propreté personnelle.

17. Eviter les fortes émotions.

18. Eviter les réunions trop nombreuses.

19. Eviter les chambres humides.

20. Faire du feu pendant la nuit dans les chambres à coucher.

21. Mettre à l'air les draps de lit et les couvertures.

22. Enterrer les morts le plus loin possible des habitations.

— Nos lecteurs apprendront sans doute avec satisfaction, que le gouvernement se dispose à faire commencer bientôt les travaux du chemin de fer de Lyon à Avignon.

On nous communique la lettre que le ministre de

l'agriculture et du commerce a adressée à la chambre de commerce d'Avignon, à ce sujet. Nous la reproduisons ci-dessous :

Paris, le 2 septembre 1848.

*Aux citoyens membres de la chambre de commerce d'Avignon.*

Citoyens,

En me rendant compte de la situation industrielle et commerciale de votre ressort, vous avez demandé, dans l'intérêt de la classe ouvrière, que le chemin de fer de Lyon à Avignon, fût entrepris le plus promptement possible.

J'ai communiqué ce vœu au ministre de travaux publics; mon collègue vient de me faire connaître qu'il est tout disposé, pour sa part, à satisfaire à votre désir et qu'il a tout récemment préparé un projet de décret tendant à l'ouverture d'un premier crédit pour commencer les travaux du chemin de fer de Lyon à Avignon.

Je suis heureux d'avoir à vous transmettre cette réponse.

Salut et fraternité.

*Le ministre de l'agriculture et du commerce.*

Pour le ministre et par autorisation :

*Le chef de division, A. DELARBE.*

**CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.**

*Séance du 9 septembre 1848.*

Présidence du citoyen FRAISSE, 2e adjoint, faisant fonctions de maire en l'absence des citoyens Démophile Laforest, maire, et Grillet 1er adjoint.

Sont présents : les citoyens Bonnardel, Edant, Brévard, Emile Laforest, Métrat, Réveil, Grinand, Chaboud, Peyronnet, Juif, Ducarre, Piatton, Morlon, Pain, Bouchardy, Bacot, Fayolle, Prost, Bruno Faure, Hodieu, Pitiot-Colleta, Bruyn, Bouniols, Morellet, Ricard, Pailleron et Chavent.

Le citoyen Grinand demande qu'à l'avenir le compte-rendu ne soit communiqué aux journaux qu'après avoir été approuvé par le conseil, il pourrait se glisser involontairement, dans une rédaction hâtive, des erreurs fâcheuses.

Le citoyen Fayolle répond que cette rédaction si prompte et sans surveillance des comptes-rendus, présente en effet des inconvénients, parce que le secrétaire peut commettre souvent des erreurs involontaires, mais lorsque le conseil décida la publication de ses comptes-rendus, il sentit que leur principal mérite serait l'actualité. Comme les séances sont éloignées quelquefois de huit jours, le conseil décida que ses comptes-rendus seraient communiqués aux journaux le plus tôt possible, sauf aux membres du conseil à faire leurs réclamations s'il y avait lieu et à en demander l'insertion dans le compte-rendu de la séance suivante.

Le citoyen Grinand reconnaît la force de ces arguments et demande qu'alors une commission soit nommée pour assister à la rédaction du compte-rendu.

Le citoyen Juif déclare que le compte-rendu publié par les journaux ne lui a pas paru rendre fidèlement la physionomie de la séance. Pour ne pas soulever des questions qui seraient longues, il ne veut faire aucune observation aujourd'hui; mais il demande qu'il soit bien entendu que les comptes-rendus ne sont pas officiels et qu'ils n'engagent pas la responsabilité du conseil.

Le citoyen Fayolle répond que si le dernier compte-rendu n'est pas aussi exact que les précédents, cela vient de ce qu'à la dernière séance une longue discussion fut engagée avant la nomination d'un secrétaire, et sans que des notes fussent prises, et cette circonstance répond suffisamment aux observations du citoyen Juif. Quant au soupçon d'avoir jamais volontairement altérée la physionomie des débats et d'en avoir rendu compte avec partialité, l'orateur le repousse avec la plus grande énergie.

Le citoyen maire donne lecture de la lettre suivante, qu'il vient de recevoir.

« Nous désirons que le procès-verbal constate que nous nous sommes rendus à la séance, parce que nous avons été régulièrement convoqués par le citoyen Fraisse, premier conseiller dans l'ordre du tableau. »

*Signé : Juif, Grinand, A. Morlon, Peyronnet, Chaboud, Emile Laforest, Métrat, Morellet, Edant, Chavent.*

Le citoyen Ducarre dit que la réponse à cette protestation est tout entière dans le vote de la dernière séance qui a tranché cette question.

Le citoyen Hodieu demande que cette protestation soit insérée au procès-verbal sous toute réserve des droits des membres qui ont une opinion contraire.

Le conseil passe à l'examen des réclamations électorales et statue sur 8 demandes en radiation et sur 153 demandes en inscription.

La séance est levée à dix heures du matin.

**Départements.**

**NORD.** — On écrit de Maubeuge :

« Les céréales ont éprouvé, à notre dernier marché, une hausse assez sensible. De là sont nées, de suite, quelques inquiétudes que nous avons eu occasion de recueillir, et dont nous croyons devoir nous rendre l'interprète. Il serait, dit-on, bien pénible, peut-être même douloureux, de voir le prix du pain s'élever subitement, lorsque la classe ouvrière, longtemps privée de travail, est presque dénuée de ressources pécuniaires.

« La hausse du prix des grains serait d'autant plus regrettable, et produirait un effet d'autant plus funeste, que la richesse de nos récoltes, cette année, devait faire espérer, sinon une baisse, du moins le maintien d'un prix fort peu élevé.

« Nous attribuons, nous, la hausse que nous signalons aux exportations de froment qui se préparent, qui ont même déjà commencé, exportations que multiplieront sensiblement les besoins de l'Angleterre.

« Certes, loin de nous la pensée de ne pas venir humblement en aide aux nations voisines, privées de ressources nutritives que la Providence nous a prodiguées, mais nous désirons sincèrement que notre philanthropie ne devienne pas le prétexte d'une hausse qui alarmerait nos classes ouvrières, sur lesquelles, avant tout, doit se porter tout notre intérêt. »

*(Impartial du Nord.)*

**Angleterre.**

Le parlement anglais a été prorogé le 5 août par la reine Victoria en personne. A la suite de cette cérémonie, la reine et son époux sont partis pour l'Ecosse.

Avant leur départ, Victoria et le prince Albert avaient reçu de nombreuses visites d'adieu au palais de Buckingham. Au nombre des visiteurs les plus empressés, on remarquait l'ex-roi Louis-Philippe, affublé du nom de comte de Neuilly, avec l'ex-reine, aujourd'hui comtesse par la grâce du 24 Février. Les ci-devant duc et duchesse de Nemours les accompagnaient.

Quelque profond sentiment de haine et de mépris que l'on peut avoir conçu contre les principaux acteurs de l'ignoble parade des dix-huit ans, on peut difficilement se défendre de pitié en voyant ce vieillard déchu, réduit à redevenir courtisan, comme au temps où il allait à Gand féliciter Louis XVIII le Désiré, et comme à l'époque où il s'élançait de cheval pour ramasser le chapeau que venait de laisser tomber son bien-aimé parent Charles X. Ah ! si un roi, au jour même de sa puissance, est peu de chose, qu'est-il donc après sa chute ? Demandez au comte de Neuilly allant baiser les mains de Victoria ?

Voici les deux discours prononcés par S. M. la reine d'Angleterre, dans la séance de prorogation du parlement.

Mylords et Messieurs.

Je suis heureuse de pouvoir vous relever des devoirs d'une session laborieuse et prolongée.

La loi ayant pour objet de prévenir la perpétration des crimes et délits en Irlande, qui a été revêtue de ma sanction au commencement de la session, a produit les effets les plus avantageux. Le déploiement patent d'armes dans des buts criminels a été réprimé. Le cours de la justice n'a plus été interrompu, et plusieurs meurtriers atroces qui avaient répandu la terreur dans le pays, ont été arrêtés, jugés et condamnés.

La détresse de l'Irlande, causée par la perte de plusieurs récoltes successives a été tempérée par l'application de la loi rendue pour secourir les pauvres et par le montant des contributions charitables levées dans d'autres parties du royaume uni.

D'un autre côté, des associations organisées ont profité de la détresse existante pour exciter à la rébellion mes sujets en proie à la souffrance. On a fait luire aux yeux des malheureux pour les séduire, l'espoir du pillage et de la confiscation, tandis qu'aux ambitieux on présentait les perspectives les plus chimériques. Dans ces conjonctures, j'ai demandé à votre loyauté, à votre sagesse, de nouveaux pouvoirs, et soutenue par votre concours prompt et énergique, mon gouvernement a été en mesure de renverser en quelques jours les machinations qu'il avait fallu des mois pour organiser. La fermeté et la vigueur déployées en cette occurrence par le lord lieutenant d'Irlande, méritent ma plus vive approbation.

Au milieu de ces difficultés vous avez continué vos travaux pour le perfectionnement des lois. L'acte pour faciliter les ventes des propriétés hypothéquées, remédiera graduellement, je l'espère, à un des plus grands maux de l'état social de l'Irlande.

Le système des substitutions des terres à perpétuité établi en Ecosse, a eu des conséquences désastreuses, tant pour les héritiers de la substitution que pour les masses : j'éprouve une véritable satisfaction à voir qu'on ait modifié ce système d'après les principes, dont l'influence s'est fait sentir depuis longtemps dans cette partie du royaume uni.

J'ai donné un cordial assentiment aux mesures qui ont été prises dans le but d'améliorer la santé publique, et j'ai le plus vif espoir que nous avons ainsi ouvert la voie à de continus progrès dans cette œuvre salutaire.

Messieurs de la chambre des Communes, je vous remercie de la promptitude à laquelle vous avez accordé les subsides nécessaires aux services publics. Je profiterai de toutes les occasions que pourront me permettre les besoins de l'Etat pour réaliser des économies.

Milords et Messieurs, j'ai renouvelé d'une manière formelle mes relations diplomatiques avec le gouvernement de France. La bonne intelligence entre les deux pays a continué sans la plus légère interruption.

Des événements, d'une importance majeure, ont troublé la tranquillité de plusieurs Etats de l'Europe, dans le nord et le midi. Ces événements ont amenés des hostilités entre des peuples voisins. J'emploie mes bons offices, de concert avec d'autres puissances amies, à régler à l'amiable ces différends, et j'ai la confiance que nos efforts pourront être couronnés de succès.

Je me réjouis de penser qu'une appréciation croissante de la faveur de la paix encourage l'espérance que les nations de l'Europe pourront continuer à jouir de ses bénédictions.

Au milieu de ces convulsions, j'ai eu la satisfaction de pouvoir conserver la paix dans nos Etats et de maintenir notre tranquillité intérieure. La force de nos institutions a été éprouvée et elle n'a plus fait faute.

Je me suis étudiée à maintenir le peuple confié à ma sollicitude dans la jouissance de cette liberté tempérée qu'il apprécie à si juste titre; mon peuple, de son côté, comprend trop bien les avantages de l'ordre et de la sécurité, pour donner aux promoteurs du pillage et de la confusion aucune chance de succès dans leurs méchants desseins. Je reconnais avec des sentiments de gratitude les nombreux témoignages de dévouement et d'affection que j'ai reçus de toutes les classes de mon peuple. C'est mon plus vif espoir qu'en cultivant le respect pour la loi et l'obéissance aux préceptes de la religion, les libertés de mon peuple pourront se perpétuer avec la bénédiction du Dieu tout puissant.

**Nouvelles diverses.**

Voici un renseignement qu'il est bon encore d'emprunter aux journaux de Montpellier :

« Nous avions, dit l'un d'eux, signalé une canne plombée aperçue entre les mains d'un de MM. les conseillers municipaux. Ces jours derniers, on a découvert qu'un de ces messieurs allait délibérer armé d'une canne à épée. Ce fait, nous assure-t-on, ira se dénouer devant la justice, nous devons donc attendre la décision des juges. »

— On a déjà démoli une partie des maisons comprises entre la rue Trainée et la halle à la viande. L'une des fa-

ces latérales de Saint-Eustache, si admirable comme architecture et comme sculpture du quinzième siècle, se trouvera ainsi dégagée et pourra se voir dans son ensemble.

— Le comité des finances a demandé qu'à compter de l'année 1849, les directeurs de l'administration centrale de la marine fussent supprimés et remplacés par des chefs de division, les appointements des chefs de bureau réduits au maximum de 6,000 fr., et ceux des sous-chefs à 4,000 fr.

— Le citoyen Crespel de Latouche, auteur de la proposition sur les journaux, ayant reçu une adresse de plusieurs journalistes leur a écrit pour les remercier de leur lettre.

— Le *Mémorial Bordelais* possède un correspondant qui lui écrit que la candidature du général Bugeaud fait de rapides progrès dans les rangs de la garde nationale de Paris. Il faut habiter Bordeaux et être fort crédule pour croire un mot de lettres pareilles. Comme on abuse du papier blanc et de la poste !

— Les départs des prisonniers de juin, entassés dans les forts et dans les prisons de Paris, se succèdent rapidement. Presque chaque jour l'*Uloa* engloutit au Havre des centaines de malheureux qu'elle va transporter sur des vaisseaux rasés, disposés à cet effet dans la rade de Brest. On publie le nom des condamnés et tout est dit. Cependant la commission qui a procédé au classement des insurgés a fait deux catégories. Les moins coupables ont été destinés à la transportation et les autres renvoyés devant le conseil de guerre. Parmi ces derniers plusieurs ont été acquittés. Cette commission n'est donc pas infallible, et si elle a pu envoyer des innocents devant les conseils, elle en a également envoyé sans doute sur les pontons de Brest. Déjà on parle de faire revenir ceux dont l'innocence a pu être reconnue, grâce à d'actives démarches et à de puissantes protections. Mais combien d'autres dont les réclamations restent inconnues ! La transportation ainsi appliquée n'est plus seulement une faute politique, elle est un crime de lèse humanité. Une large amnistie peut seule éclaircir la situation.

— Quelques correspondances allemandes parlent d'un incendie qui aurait éclaté, le 17 du mois dernier, à Constantinople et aurait réduit en cendres un grand nombre de boutiques et de maisons. On ajoute même que 26 vaisseaux marchands et une grande quantité de bois de construction seraient devenus la proie des flammes. Nous attendons la confirmation ou la dénégation de cette affligeante nouvelle par un prochain courrier.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON.**

**AVIS.**

Par le retard qu'a apporté la Caisse des dépôts et consignations dans l'envoi des bordereaux et registres de coupons de rentes, les porteurs de bulletins auxquels remise de leurs titres devait être faite les 3 et 4 septembre, sont prévenus que cette opération aura lieu jeudi 14 du courant, de neuf heures à deux heures. Les déposants inscrits jusqu'à ce jour pour, les semaines suivantes, seront successivement informés des délivrances hebdomadaires.

Le retard précité nécessite la suspension des demandes en conversion, mercredi prochain 13 du courant, afin de rétablir l'ordre dans la marche de la comptabilité et dans la distribution des coupons.

Les demandes de remboursements en espèces ne subissent aucune modification.

**ANNONCES.**

**TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.**

**GUÉRISON** prompte et sans recrudescence des Maladies secrètes, Vice dans le sang, Dartres, Gâles, boutons, etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal. Son usage, très-facile et peu coûteux, ne nécessite ni dérangement dans les occupations, ni régime trop sévère. Prix : 5 fr. le flacon, chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

On trouve, dans la même pharmacie, l'injection du docteur LUPPI, qui guérit en 3 ou 4 jours les Gonorrhées ou écoulements même les plus invétérés.

**TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX,**

Par le docteur Person, oculiste de Paris et de plusieurs Dispensaires qu'il créa à Paris, à Bordeaux et à Marseille, auteur de plusieurs procédés opératoires pour guérir la cataracte, la pupille artificielle, le staphytôme, les tumeurs, etc.

L'efficacité de cette méthode est prouvée par un grand nombre de guérisons qui avaient été regardées, à tort, par des médecins comme incurables. Déjà depuis l'arrivée de cet oculiste à Lyon, sur plus de deux cents personnes affectées de maladies d'yeux qui ont réclamé ses soins, cent sont guéries et trente sont en voie de guérison.

Consultations tous les jours, de midi à trois heures, place des Terreaux, 4, seconde entrée par la rue Romarin.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.